



Présents : G. BOUHIN, J. BOULCOURT, E. BOURIOT, V. BRUGHERA, D. CÔTE, I. CUENOT, D. DAYET, M. DESTAING, P. FUMEY, C. GARNIER, O. MARLOT, C. MICHEL, P. PREVALET, J. de la ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, M. SPATARO, M. TOMASZEWSKI, S. VIEILLE, I. VINAI.

Excusé : D. GARNIER, J.P GURTNER, N. PECOT procuration respective à P. PREVALET, M. TOMASZEWSKI, O. MARLOT.

4 auditeurs

C. GARNIER est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Le quorum est atteint.

Convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs

Le conseil s'est réuni sur convocation 15 minutes avant la séance pour procéder à l'élection des délégués et suppléants chargés de représenter la commune au sein du collège électoral dans le cadre des futures élections sénatoriales de septembre.

Conformément à la réglementation applicable aux communes de 1 000 à 9 000 habitants, cette élection se déroule au scrutin de liste à la représentation proportionnelle, selon la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes présentées doivent respecter le principe de parité, avec une alternance obligatoire entre candidats de sexe féminin et masculin.

La commune de Levier doit désigner 7 délégués titulaires et 4 suppléants.

Une liste de candidats a été présentée sous l'intitulé : « **LEVIER sénatoriales** »

Les candidats désignés comme délégués sont : Marc SAULNIER, Nathalie SIEVERT, Guillaume BOUHIN, Isabelle CUENOT, Norbert PÉCOT, Jessica BOULCOURT, Jean de la ROCHEFOUCAULD.

Les suppléants sont : Marie DESTAING, Olivier MARLOT, Isabelle VINAI, Jean-Pierre GURTNER.

Ces délégués, **élus à l'unanimité** (D. GARNIER absente au moment du vote) participeront ensuite à l'élection des sénateurs représentant le département au Sénat.

1. Vie de la commune

➤ Suite à la demande de mise en disponibilité d'un agent communal, M. Jean EHRHARD, rejoindra les effectifs communaux le 6 juillet.

➤ Projet de création d'un club de Retraite Sportive à Levier

Le Comité Départemental de la Retraite Sportive (CODERS), en partenariat avec la municipalité de Levier, a présenté un projet visant à développer des activités sportives adaptées aux seniors de la commune. Ces activités, encadrées par des animateurs fédéraux bénévoles, ont pour objectif de promouvoir le sport santé, le lien social et le bien-être des personnes de plus de 60 ans.

Plusieurs séances de découverte, notamment de randonnée pédestre et de marche nordique, ont déjà rencontré un vif succès avec plus de 50 participants. D'autres activités sont programmées chaque semaine jusqu'au 11 juin 2026.

Face à cet engouement, le CODERS envisage désormais la création d'un club local de Retraite Sportive à Levier.

Le conseil souhaite que l'association travaille avec les associations établies afin d'éviter les doublons dans l'offre.

➤ Modalités d'établissement d'un bail de chasse sur les terrains appartenant à Levier situés sur la commune de Déservillers au lieudit « La Fly ».

Dans le cadre de leur gestion, des échanges ont été organisés avec les associations communales de chasse agréées (ACCA) de Déservillers et de Labergement du Navois afin d'étudier les conditions de mise en place d'un bail de chasse.

Après concertation, le conseil municipal se prononce favorablement en faveur de l'ACCA de Labergement du Navois. Il a été décidé d'établir un bail pour une durée d'un an, renouvelable, sans participation financière.

En contrepartie, l'ACCA s'engage à assurer chaque année l'entretien des cloisonnements forestiers concernés et à maintenir libre de chasse l'ensemble de la boucle de « La Fly » au départ du hameau tous les dimanches après-midi, permettant ainsi aux promeneurs de profiter pleinement de cet espace naturel.

➤ Presbytère : Une subvention complémentaire de 114 331,10 € a en effet été accordée au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Nous remercions l'État pour son soutien.

➤ L'outil en Main : il est décidé que l'aménagement des 2 pièces à l'étage de la mairie qui sont utilisées par l'association sera réalisé en interne lorsque la météo sera défavorable. Ainsi, l'isolation sera réalisée en régie par les agents municipaux, pour un coût de fournitures estimé à 1 983€, tandis que les travaux d'électricité seront confiés à l'entreprise BK Électricité pour un montant de 2 400€.

➤ Travaux rue du Moutet et rue de Chapelle d'Huin

Dans le cadre des travaux de mise en séparatif, la commune étudie également la possibilité d'enfouir les réseaux secs et de reprendre l'aménagement de ces rues.

- Pour la rue du Moutet et une partie de la rue du Plane, l'aménagement est intégré dans le marché de la rue de Salins. Il conviendrait d'ajouter au budget la somme de 203 200€ pour l'enfouissement des réseaux.

- Pour la rue de Chapelle d'Huin, l'enfouissement et l'aménagement est chiffré à 419 501€

Au regard de l'importance de ces investissements, le Conseil municipal a écarté la réfection de la rue de Chapelle d'Huin qui interviendra dans un second temps et se prononce favorablement sur l'enfouissement de la rue du Moutet. Une analyse approfondie des capacités budgétaires de la commune est donc engagée dans ce sens avant délibération.

➤ Ludothèque

La ludothèque de Levier portée par Familles Rurales doit libérer ses locaux actuels en septembre.

En parallèle, la CCA 800 va déménager courant juin du rez-de-chaussée de la mairie à l'ancienne trésorerie.

Au vu de la demande de Familles Rurales et en attendant de définir les projets de réhabilitation d'autres bâtiments communaux, il est proposé de repousser le projet de descendre la salle du conseil et de mettre à disposition cette partie de la mairie à la ludothèque.

Un bail sera donc signé entre Familles Rurales et la commune de Levier et permettra ainsi de maintenir un service de proximité.

➤ Afin de renforcer la sécurité et le respect de la réglementation sur la commune, un arrêté relatif à la divagation des chiens et aux déjections canines a été signé par le Maire. Cette mesure permet désormais aux gendarmes d'intervenir et, le cas échéant, de procéder à la verbalisation des propriétaires concernés. Elle vise à favoriser une meilleure cohabitation entre les habitants, tout en garantissant la sécurité de tous.

➤ Travaux fibre optique

Entre mi-juin et mi-juillet 2026, l'exploitant du réseau fibre Altitude Infra / DIOPTIC réalisera des travaux de mise en conformité dans le local technique fibre situé à Levier, qui dessert une partie du nord-est de Levier et de Chapelle-d'Huin.

Les opérateurs internet ne pourront pas enregistrer de nouvelles souscriptions ou modifications d'abonnement durant cette période (gel commercial).

Les objectifs sont de : réorganiser et remettre en ordre les câblages du local fibre ; vérifier que les raccordements réels correspondent bien aux informations enregistrées dans les systèmes techniques ; corriger les anomalies accumulées au fil des années à la suite d'interventions réalisées par différents opérateurs et sous-traitants.

Les travaux seront effectués directement par les équipes d'Altitude Infra, sans intervention des opérateurs commerciaux. Les techniciens seront facilement identifiables grâce à leurs cartes professionnelles, véhicules marqués et à une signalisation spécifique.

Les habitants et entreprises concernés peuvent rencontrer de brèves interruptions de service en journée pendant quelques semaines, mais ces travaux visent à améliorer la fiabilité et la qualité du réseau fibre à long terme.

2. Achat du terrain pour l'écoquartier

Conformément aux engagements de campagne, il est proposé d'acquérir les parcelles cadastrées section AC n°510, 511 et 512, représentant une superficie totale de 4 020 m² pour la réalisation d'un écoquartier. Ces terrains, appartenant historiquement à Mme BOURGEOIS, ont été sécurisés temporairement par le maire.

L'acquisition sera réalisée à prix coutant comprenant le prix d'achat (45€/m²) auquel s'ajoutent les frais engagés (géomètre, indemnités d'éviction, notaire et taxes). Une attestation sera transmise aux conseillers reprenant l'ensemble des dépenses afin de justifier l'absence de plus-value réalisée par le maire. Le montant prévisionnel total de l'opération s'élève ainsi à 190 814,01 €, soit environ 47,50 € le m² + taxe foncière.

A noter que, pour ce type de projet, la banque des territoires peut soutenir les prestations d'ingénierie à hauteur de 100% et le département accompagne sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage à hauteur de 80%.

Le conseil municipal avec 16 voix pour, 5 contre, 1 abstention valident l'achat du terrain et autorisent le Maire à signer tous les documents s'y afférents. (Marc SAULNIER ne prend pas part au vote).

3. Tarifs du périscolaire

Afin de tenir compte de l'évolution des coûts de fonctionnement et de garantir la qualité des services proposés aux familles, il est suggéré d'appliquer une revalorisation de 2 % des tarifs actuellement en vigueur. Cette augmentation sera effective à partir de septembre 2026.

TRANCHES	Matin de 7h15 à 8h30		Midi dont prix du repas		Soir 16h15-17h30		Suppléments : - soir de 17h30 à 18h30 - vendredi de 15h30 à 16h15	
	LEVIER	EXT	LEVIER	EXT	LEVIER	EXT	LEVIER	EXT
Selon le quotient familial								
QF inférieur à 350€	1.43 €	2.59 €	5.61 €	8.73 €	2.14 €	3.00 €	1.12 €	1.77 €
De 351 à 800 €	2.06 €	3.35 €	6.66 €	8.77 €	3.14 €	4.23 €	1.64 €	2.40 €
De 801 à 1000 €	2.34 €	3.68 €	7.19 €	8.87 €	3.57 €	4.71 €	1.85 €	2.64 €
De 1001 à 1350 €	2.60 €	4.00 €	7.57 €	9.14 €	4.00 €	5.22€	2.08 €	2.93 €
QF supérieur à 1351 €	2.86 €	4.28 €	7.96 €	9.59 €	4.39 €	5.68 €	2.27 €	3.16 €

TRANCHES	MERCREDI ou VACANCES SCOLAIRES							
	Journée complète avec repas		Journée complète sans repas		Demi-journée sans repas		Suppléments : - matin de 7h15 à 8h30 - soir de 17h30 à 18h30	
Selon le quotient familial	LEVIER	EXT	LEVIER	EXT	LEVIER	EXT	LEVIER	EXT
QF inférieur à 350€	9.79 €	11.58 €	6.12 €	7.65 €	5.05 €	6.43 €	1.12 €	1.77 €
De 351 à 800 €	13.92 €	16.12 €	9.74 €	11.63 €	7.14 €	8.72 €	1.64 €	2.40 €
De 801 à 1000 €	15.20 €	17.54 €	10.71 €	12.70 €	7.80 €	9.49 €	1.85 €	2.64 €
De 1001 à 1350 €	16.52 €	18.97 €	11.73 €	13.77 €	8.59 €	10.30 €	2.08 €	2.93 €
QF supérieur à 1351 €	18.11 €	20.71 €	12.85 €	15.05 €	9.49 €	10.81 €	2.27 €	3.16 €

Le tarif du repas destiné aux enseignants et aux intervenants extérieurs est fixé à 7,14 € à compter de septembre 2026.

Accord à l'unanimité

4. Convention de passage des réseaux dans le cadre de la rénovation des canalisations d'eau et la mise en séparatif

Afin de formaliser et de mettre en conformité les passages des réseaux sur les propriétés agricoles et privées concernées, il convient d'établir des conventions de passage entre la commune et chaque propriétaire concerné.

Le Conseil municipal donne pouvoir au Maire pour établir et signer l'ensemble des conventions nécessaires dans le cadre des travaux d'assainissement et d'eau réalisés sur la commune pendant la durée du mandat.

Accord à l'unanimité

5. Certification de la gestion forestière durable des forêts PEFC

Dans le cadre du programme de sylviculture éligible au label Bas Carbone, soutenu par le Département, la commune est invitée à se prononcer sur son engagement dans une démarche de certification forestière PEFC.

Cette certification reconnue, implique un engagement de la commune pour une durée de 5 ans. Elle s'accompagne d'une contribution financière fixée à 1 € par hectare et par an, ainsi qu'une participation forfaitaire de 75 € couvrant l'ensemble de cette période.

L'adhésion à la certification PEFC permet plusieurs avantages pour la gestion des forêts communales : elle valorise la qualité des bois lors des ventes, facilite l'accès aux aides publiques liées à la filière forestière, et met en avant les bonnes pratiques de gestion durable mises en œuvre par la commune. Elle contribue également à structurer la filière locale en renforçant la compétitivité des entreprises du territoire.

Accord à l'unanimité

6. Mise en vente des caveaux restaurés

En 2025, la commune a engagé une opération de reprise des caveaux laissés à l'abandon au sein du cimetière. Sur les 76 caveaux concernés, 14 ont pu être contrôlés et jugés en bon état, permettant ainsi leur remise en service.

Afin de favoriser leur réutilisation et d'optimiser la gestion du patrimoine communal, ces caveaux sont proposés à la vente à un tarif attractif, inférieur d'environ 40 % au prix du neuf.

Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher du secrétariat de mairie pour tout renseignement ou démarche.

Les tarifs proposés sont les suivants :

- Caveau 2 places : 1 800 € TTC (au lieu de 2 520 € TTC neuf)
- Caveau 3 places : 2 000 € TTC
- Caveau 4 places : 2 400 € TTC (au lieu de 3 360 € TTC neuf)
- Caveau 6 places : 2 600 € TTC

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de gestion durable et responsable des équipements funéraires communaux.

Accord à l'unanimité

7. Modification des délégations du conseil accordées au Maire

Suite à la demande de la Préfecture, il convient de modifier la délibération relative aux délégations accordées au Maire adoptée lors du Conseil municipal du 20 mars 2026.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut déléguer au Maire certaines de ses attributions afin de faciliter la gestion quotidienne de la commune.

Ces délégations lui permettent notamment de traiter certaines démarches administratives, financières, juridiques et d'urbanisme, dans le respect des limites fixées par le Conseil municipal.

Ces modifications portent essentiellement sur le montant plafond pour chaque délégation.

Accord à l'unanimité

8. Convention de partenariat entre le CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) et la commune de LEVIER

La commune de Levier souhaite être accompagnée dans la valorisation de son patrimoine et de son histoire par des propositions offrant des supports de découvertes et de connaissances.

Le but est de créer un itinéraire thématique au sein du bourg-centre et ainsi enrichir l'offre touristique.

Afin de concrétiser ce projet, la commune souhaite réaliser un partenariat avec le CPIE qui aura en charge l'étude du projet. L'accompagnement est gratuit. Il convient de signer une convention de partenariat.

Accord à l'unanimité

9. Motion pour maintenir l'organisation et les compétences du SYDED

Le Conseil Municipal a adopté, **par 22 voix pour et 1 abstention**, une motion réaffirmant l'importance de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent. Cette position vise à préserver une gestion fondée sur l'efficacité, la proximité avec les usagers et la solidarité entre les territoires, afin de garantir un service public de qualité répondant au mieux aux besoins de la population.

10. Arrêt du projet du zonage d'assainissement

Le Maire présente au conseil municipal le projet de zonage d'assainissement réalisé par le bureau d'études IAD. Ce document dresse un état des lieux du système d'assainissement de la commune, identifie les points à améliorer et présente différentes solutions envisageables dans le respect de la réglementation.

Le zonage d'assainissement permet de définir les secteurs qui relèvent :

- de l'assainissement collectif, où les eaux usées sont collectées et traitées par le réseau public ;
- de l'assainissement non collectif, où chaque habitation doit disposer de son propre dispositif d'assainissement, contrôlé par le service compétent.

Cette démarche vise à garantir une gestion durable des eaux usées, à préserver la qualité de l'environnement et à préparer les futurs aménagements de la commune.

Après examen du dossier et de la carte de zonage proposée, le conseil municipal valide, **à l'unanimité** le projet qui servira de base aux prochaines étapes de la procédure réglementaire.

11. Marché et plan de financement pour la télégestion de l'eau (ajournée)

12. Désignation d'un référent ambroisie

Le Maire informe de la candidature de M. Guillaume BOUHIN au poste de référent ambroisie. Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, décide de le désigner en qualité de référent de la commune. Il sera chargé d'assurer les missions d'information, de signalement et de suivi relatives à la lutte contre l'ambroisie sur le territoire communal.

13. Questions diverses

- E. BOURIOT souhaite que la commune se dote d'un appartement afin de répondre aux urgences. Le maire répond que le CCAS travaille sur la question.
- E. BOURIOT propose que des emplois saisonniers pour les jeunes durant la période estivale soient créés. Cela permettrait de leur offrir une première expérience professionnelle et favoriser leur insertion sociale. Le Maire indique qu'une parution sur les réseaux sociaux sera faite en cas de besoin.
- E. BOURIOT demande si la commune peut cotiser à la COFOR (commune Forestière). Le Maire répond que la commune prendra sa cotisation.
- D. DAYET propose de programmer la fête des pères pour l'année prochaine. Il est proposé de se rapprocher du comité des fêtes.
- La fête foraine aura lieu du 19 au 22 juin 2026 sur le parking Débois. **L'arrêt de bus sera donc déplacé au collège St Joseph du jeudi 18 au mardi 23 juin inclus.**
- La fête des mères a été une réussite, nous remercions les hommes du conseil municipal pour le service et la vaisselle.
- Le périscolaire organise des portes ouvertes le **30 juin de 18H00 à 19H30.**

- Organisation des fêtes de quartier

Les habitants souhaitant organiser une fête de quartier sont invités à prendre contact avec Céline Maire, présidente du Comité des Fêtes, au 06 42 85 74 67.

Le Comité des Fêtes assure la gestion et le prêt du matériel communal mis à disposition pour ces manifestations (chapiteaux, tables et bancs). Il est ainsi le mieux placé pour vérifier la disponibilité du matériel à la date souhaitée et enregistrer les demandes.

Une fois la réservation validée, le Comité des Fêtes transmet les informations à la commune afin d'organiser la livraison du matériel par les agents municipaux, sous réserve de leur disponibilité.

Cette organisation permet de faciliter la coordination entre les différents acteurs et de garantir le bon déroulement des manifestations de quartier.

Veillons les uns sur les autres

Dans notre commune, la solidarité nous concerne tous. Isolement, fragilité ou difficultés passagères peuvent toucher nos voisins.

Si vous repérez une personne âgée, isolée ou en difficulté, n'hésitez pas à en informer le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) à l'adresse suivante : **ccas.levier@gmail.com**

Un geste simple peut faire la différence.

Être attentif, c'est déjà aider.

Hébergement solidaire : prêts en cas d'urgence

Incendie, danger, urgence familiale : certains habitants peuvent se retrouver sans toit du jour au lendemain.

Le CCAS de la commune recherche des solutions d'accueil temporaire (quelques jours). Logement vacant, résidence secondaire ou simple possibilité d'héberger : chaque proposition compte.

Contactez-nous à l'adresse mail **ccas.levier@gmail.com** pour vous inscrire ou en savoir plus ou laissez-nous un message au secrétariat de la mairie.

ASSOCIATIONS

Le dossier de demande de subvention est disponible au secrétariat de mairie.

Le dossier devra être rendu pour le **10 juillet dernier délai.**

TRANSPORTS SCOLAIRES 2026/2027

Les inscriptions pour une 1^{ère} demande ou un renouvellement sont ouvertes sur le site de la Région.

L'inscription est obligatoire ! Il est conseillé d'effectuer la démarche **avant le 10 juillet !**

bourgognefranche-comte.fr/accueil-transport

Le local EHUD situé rue Alexis Rousset a fermé définitivement.

Merci de ne plus déposer vos dons devant la porte et de privilégier d'autres associations.

À la salle des fêtes :

- Vendredi 12 juin à 20h: Fête de l'école Jeanne d'Arc
- Samedi 13 juin : Gala de Musicart's
- Samedi 20 juin : Gala de Fit'N Dance
- Vendredi 26 juin à 18h30 : Chorale de l'école Pergaud avec la participation de Musicart's
- Dimanche 28 juin : rallye touristique du Team Auto Levier

Nouvelle rencontre Entrée Libre



**VENDREDI 26 JUIN À 18H00
SALLE DES HALLES**



Venez parler, donner votre avis, exposer vos difficultés, dynamiser le village, partager vos idées, etc...

Ouvert à tous



LE TRI
+ FACILE

BULLETIN

